

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04. 46.B

**Salle de spectacles «
La Nef » : Contrat de
cession de droit de
représentation du
concert d'«IZIA»**

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04. 46.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**SALLE DE SPECTACLES « LA NEF » : CONTRAT DE CESSIION DE DROIT DE
REPRESENTATION DU CONCERT D'«IZIA»**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°129 du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau,

Dans le cadre de sa programmation, la salle de spectacles « La Nef » propose un concert d'«IZIA» le vendredi 17 avril 2015.

Le contrat de cession prévoit que le prix du spectacle s'élève à 12 000,00 € HT, auxquels s'ajoutent notamment les frais de restauration et d'hébergement.

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle d'«IZIA» avec la société Victor Gabriel Productions située 46 rue Bouret 75019 PARIS, pour un montant de 12 000,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe « La Nef » - chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 avril 2015

Affiché le :

09 avril 2015